



Cheer Subcommittee Terms of Reference

Mandate

The Cheer Subcommittee is a subcommittee to the Technical Coordinating Committee. It is responsible for assisting the Technical Coordinating Committee in fulfilling their oversight responsibilities relating to the discipline of Cheer for all divisions (scholastic, cheer abilities and all-star).

Key Duties

In fulfilling its mandate, the subcommittee will perform the following tasks:

-
- Identify resources and information that would assist PTSOs in the development of cheer teams in provinces where there is little growth on all platforms;
- Identify training opportunities and web-based discussion forums that would benefit cheer teams;
- Assist the Technical Coordinating Committee to develop Rules of Cheer educational programs and awareness for all levels of coaches, athletes, and officials;
- Review the Cheer Rules on a continuing basis and in conjunction with the International Cheer Union and report differences to the Technical Coordinating Committee;
- Assist the Technical Coordinating Committee in ensuring up to date cheer rules and division list guidelines are published and/or otherwise easily available to Members, registrant clubs and registered event organizers through the website and other communication means;
- Perform such additional tasks as may be delegated to the subcommittee from time to time.

Authority

The Subcommittee will make decisions via vote, then propose action in the form of a recommendation to the Technical Coordinating Committee. The Technical Coordinating Committee may approve or revise prior to it being sent to the Board. The Board may approve the recommendation, revise or send it back for further investigation.

Composition

The Subcommittee will be composed of five (5) to seven (7) members. Individuals will be appointed by the Board and shall possess appropriate expertise or experience in the areas of the sub committee's responsibility and to the extent possible, the diverse nature of Cheer Canada's membership including language, gender, geographic location and ethnicity. The Board will designate the Chair of the subcommittee.

Appointment

Members shall be appointed to the subcommittee by the Board within 30 days after each annual meeting. Subcommittee member terms shall be one year, with a maximum of three reappointments, except when the Board deems it appropriate to extend beyond the reappointment terms (refer to Policy on Committee Term Lengths). Should a vacancy occur on the subcommittee, for whatever reason, the Board may appoint a qualified person to fill that vacancy for the remainder of the vacant position's term. The Board may remove any member of the subcommittee.

Meetings

The subcommittee will meet online, by telephone or in person, as required. Meetings will be as called by the Chair with a minimum of four meetings per year.

Resources

The subcommittee will receive the necessary resources from Cheer Canada to fulfill its mandate including but not limited to the extent approved in the annual budget. The Board may assign staff persons to assist the subcommittee with its work from time to time.

Reporting

The Cheer subcommittee will receive direction from the Board through the Vice

President. The Chair will report to the Technical Coordinating Committee Chair, in writing, at every meeting of the Technical Coordinating Committee. The subcommittee will maintain minutes of its meeting and will make those minutes available to Committee members, the Technical Coordinating Committee and the Board. The Technical Coordinating Committee Chair will report to Members at the Annual Meeting, in the form of a written report.

Review

These Terms of Reference were approved by the Board on September 22, 2021. The Board will review these Terms of Reference annually in accordance with subcommittee duration policies.



Sous-comité de cheerleading Termes de référence

Mandat

Le sous-comité de cheerleading est un sous-comité du comité de coordination technique. Il est chargé d'aider le comité de coordination technique à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance relatives à la discipline du cheerleading pour toutes les divisions (scolaire, adapté et all-star).

Fonctions principales

Dans l'accomplissement de son mandat, le sous-comité s'acquittera des principales tâches suivantes:

-
- Identifier les ressources et les informations qui aideraient les OPTS à développer des équipes de cheer scolaire dans les provinces où il y a peu de croissance sur toutes les plateformes;
- Identifier les possibilités de formation et les forums de discussion en ligne qui profiteraient aux équipes de cheerleading;
- Aider le comité de coordination technique à élaborer des programmes éducatifs et de sensibilisation aux règlements du cheerleading pour tous les niveaux d'entraîneurs, d'athlètes et d'officiels;
- Revoir les règlements du cheerleading sur une base continue et en collaboration avec l'ICU et signaler les différences au comité de coordination technique;
- Aider le comité de coordination technique à s'assurer que les règlements du cheerleading et les lignes directrices de la liste de division sont à jour et sont publiées et / ou facilement accessibles aux membres, aux clubs inscrits et aux organisateurs d'événements enregistrés via le site Web et d'autres moyens de communication;
- Effectuer les tâches supplémentaires qui peuvent être déléguées au sous-comité de temps à autre.

Autorité

Le sous-comité prendra des décisions par vote, puis proposera une action sous la forme d'une recommandation au comité de coordination technique. Le comité de coordination technique peut approuver ou réviser avant de l'envoyer au conseil d'administration. Le conseil peut approuver la recommandation, la réviser ou la renvoyer pour complément d'enquête.

Composition

Le sous-comité sera composé de cinq (5) à sept (7) membres. Les personnes seront nommées par le conseil d'administration et devront posséder l'expertise ou l'expérience appropriée dans le domaine concerné par le sous-comité. Dans la mesure du possible, Cheer Canada désire diversifier la nature de ses membres en variant la langue, le sexe, l'emplacement géographique et l'origine ethnique de ces derniers. C'est aussi le conseil d'administration qui désignera le chef du sous-comité.

Nomination

Les membres de ce sous-comité sont nommés par le conseil d'administration dans les 30 jours suivants chaque réunion annuelle. Le mandat des membres du sous-comité est d'un an, avec un maximum de trois renouvellements, sauf lorsque le conseil d'administration juge approprié de prolonger au-delà des

mandats de renouvellement (voir la politique sur la durée des mandats des comités). S'il y a un poste vacant au sein du sous-comité, pour quelque raison que ce soit, le conseil d'administration peut nommer une personne qualifiée pour pourvoir à ce poste pour le reste du mandat déterminé. Finalement, le conseil peut retirer tout membre d'un sous-comité.

Réunions

Le sous-comité se réunira en ligne, par téléphone ou en personne, selon les besoins. Les réunions se tiendront lorsque demandées par le chef du sous-comité tout en s'assurant d'avoir quatre réunions par an au minimum.

Ressources

Le sous-comité recevra toutes les ressources nécessaires de la part de Cheer Canada afin de réaliser son mandat tel que prévu au budget de Cheer Canada, sans toutefois y être limité. De plus, des membres du personnel pourront être attribués, à l'occasion, afin d'aider le sous-comité dans ses travaux.

Rapports

La vice-présidente du conseil d'administration donnera les consignes de la part du conseil au sous-comité des opportunités internationales. Le chef du sous-comité devra fournir un rapport écrit à chaque réunion du comité de coordination technique. Le sous-comité tiendra un procès-verbal de sa réunion qui sera mis à la disposition des membres du sous-comité, du comité de coordination technique et au conseil d'administration. Qui plus est, le comité de coordination technique fournira un rapport écrit aux membres lors de l'assemblée annuelle.

Révision

Ce document des termes et références a été approuvé par le conseil d'administration le 22 septembre 2021. Le conseil d'administration révisera ce mandat chaque année conformément à la politique sur la durée des comités.